

Conseil communal du 14.04.2025

Question orale de Caroline Joway relative au devenir de l'ancienne maison communale

Lors du conseil communal du 24 mars dernier, Monsieur le Bourgmestre nous a informés du fait que le projet de réaménagement de l'ancienne maison communale mené dans le cadre d'un dialogue compétitif était compromis.

En cause ? Le possible retrait de HIS qui avait pris part au projet dans le but d'installer une nouvelle polyclinique sur le site. Le Bourgmestre nous a également précisé que les choses s'éclairciraient lors d'une réunion du CA prévue quelques jours plus tard.

La membre désignée par notre groupe qui siège au CA d'HIS nous a appris récemment ce que nous redoutions: les Hôpitaux Iris Sud ont confirmé leur intention de se retirer de la procédure de dialogue compétitif.

Cela, vous vous en doutez, nous inquiète et nous amène à vous poser quelques questions :

1. Quelle incidence ce retrait a-t-il sur le projet ?
2. Combien la procédure de dialogue compétitif qui semble prendre fin a-t-elle, jusqu'ici, coûté à la commune?
3. Quelle attitude la commune va-t-elle adopter par rapport à ce dossier ? Envisage-t-elle de relancer une nouvelle procédure de marché public ? Laquelle ? Dans quel timing ?

Réponse :

Le CA de HIS a pris la décision de réorienter le projet. Vu les négociations en cours avec certains des partenaires de HIS, il n'est plus certain que le projet tel qu'il a été conçu dans le marché en cours corresponde encore avec les besoins futurs de HIS.

HIS envisage donc de redéfinir ses besoins, notamment pour des raisons financières, ce qui impliquerait une modification du marché qui n'est plus possible à ce stade. Il est par contre encore possible de se retirer de la procédure, ce que HIS a décidé.

HIS envisage une autre localisation pour la polyclinique ; des discussions sont en cours à ce sujet. Cette réorientation et une nouvelle localisation permettraient une meilleure présentation du projet.

Nous avons une réunion le 22 avril avec nos conseils pour voir quelle suite la commune doit apporter à la suite de la décision prise par HIS. Nous pourrons ensuite vous informer plus avant à ce sujet.

Quant au coût et principalement les honoraires de nos conseils dans ce dossier, tous les montants ont été validés sous l'ancienne législation et vous sont donc connus.

En ce qui concerne devoirs accomplis depuis décembre 2024, nous attendons deux factures pour les prestations du 24/12 à aujourd'hui.

Il s'agit d'une de 6.000 € et une autre de 4.900 € donc 10.900 €, ce qui équivaut à 45 heures prestées.

Il est en outre difficile d'identifier dans les prestations accomplies notamment par le bureau d'études, celles qui restent pertinentes nonobstant la réorientation du projet.

Conseil communal du 14.04.2025

Question Orale de Sacha Moens - Expulsion rue Jean Massart

En 2018, la commune d'Etterbeek s'est déclarée commune hospitalière, se revendiquant ainsi d'une politique fondée sur l'accueil digne, la solidarité et le respect des droits fondamentaux. Cet engagement, salué par de nombreuses associations et citoyens, nous oblige à rester attentif à cette question.

Dans ce contexte, l'expulsion récente du bâtiment occupé rue Jean Massart par le collectif Zone Neutre soulève de nombreuses questions. Parmi les personnes présentes figuraient des enfants, des familles, en général, des personnes sans solution immédiate de relogement.

La commune a certes proposé une solution temporaire via le chauffoir. Mais cette proposition, au vu du nombre d'occupants et de leurs besoins, ne peut être considérée comme une solution réaliste ni durable. De l'avis même des personnes sur place, cela relevait davantage d'une réponse symbolique que d'une véritable proposition d'accompagnement.

Il nous semble pourtant que vous aviez le choix :

Soit entamer un réel dialogue avec les occupants et les associations en vue d'une occupation précaire, comme cela se fait ailleurs.

Soit procéder à une expulsion immédiate.

Vous avez choisi la seconde option. C'est un choix qui interroge profondément, nous voudrions savoir :

- Pourquoi la commune n'a-t-elle pas envisagé la possibilité d'une convention d'occupation précaire ?
- Est-ce que le Collège considère réellement que les 15 places du chauffoir communal constituent une réponse adéquate à la situation vécue par ces personnes ?
- Et pour finir, quand des situations similaires se présenteront à l'avenir, allez-vous agir de la même façon malgré le fait que nous soyons commune hospitalière ? Est-ce vraiment la seule solution que nous puissions proposer ?

Réponse :

Je pense, Monsieur le conseiller communal, qu'il y a erreur sur le diagnostic, sur ce qui s'est réellement déroulé ce soir-là, sur ce qui a été proposé par les autorités communales et par conséquent sur les termes utilisés dans votre triple question :

D'abord, il ne s'agit en aucun cas d'une expulsion mais d'une occupation illégale de plusieurs logements insalubres à Etterbeek qui a nécessité l'activation du plan d'urgence communal. Je suis allé sur place avec le Président de Log'IRIS en présence des services de police qui n'ont pas dû intervenir. Comme j'y étais une partie de la nuit, ce qui n'était pas votre cas, je préférais donc être précis quant aux termes choisis.

Pour rappel, dans la soirée du mardi 11 mars, j'ai donc été informé qu'une prise d'occupation illégale en flagrant délit avait lieu dans des bâtiments appartenant à la société de logements sociaux Log'Iris, situés rue Jean Massart.

Environ 70 personnes ont tenté de s'y installer. Ces bâtiments, insalubres, dépourvus d'électricité et de chauffage, sont totalement impropres à l'hébergement, en particulier pour des familles avec enfants.

Conseil communal du 14.04.2025

Après avoir visité les lieux et rencontré les personnes concernées, nous avons pris de dispositions afin de leur proposer une solution de relogement d'urgence digne et conforme aux normes de sécurité et de salubrité.

Ce n'était donc pas, contrairement à ce que vous indiquez dans votre question, le chauffoir de nuit utilisé depuis près de dix ans pour y accueillir des personnes sans-abris mais bien l'espace Fontenay-sous-Bois, situé à l'arrière du Centre sportif d'Etterbeek, plus connu sous le nom des blés murs et qui est réquisitionné lorsqu'il y a des grands froids pour y accueillir les personnes sans-abris, en complément du chauffoir communal classique.

Ce lieu est chauffé et équipé pour garantir un hébergement temporaire dans des conditions adaptées pour un grand nombre de personnes.

J'ai toujours veillé à reloger les personnes et les familles par le passé et j'ai d'ailleurs été le premier à Bruxelles à réquisitionner un bâtiment privé pour y faire séjourner des centaines de personnes sans papiers en 2017 comme je l'ai fait il y a plus de vingt ans en réquisitionnant l'hôtel communal pour des grévistes de la faim iraniens.

Pour que la commune hospitalière ne soit pas qu'un slogan, j'ai toujours affirmé ma volonté de garantir des conditions d'accueil dignes et respectueuses des normes de salubrité et de sécurité, lesquelles faisaient entièrement défaut le 11 mars dernier, tout en veillant à préserver l'ordre public.

Pour revenir à l'événement du 11 mars, je n'ai pas dérogé à mes principes et pour assurer une prise en charge digne, rapide et efficace, j'ai mobilisé des moyens conséquents :

- Réquisition de la Croix-Rouge pour la mise à disposition de lits et d'un encadrement sur le lieu identifié pour accueillir ces familles
- Intervention des ouvriers communaux pour l'organisation logistique
- Mise à disposition du charroi communal pour le transport des personnes et de leurs effets personnels.

La réalité c'est que toute cette logistique et cette solution de relogement temporaire ont été refusées par les personnes et les collectifs les entourant.

Vers 1h30 de matin donc, les personnes ont fait le choix de regagner le lieu de leur précédente occupation, situé rue Georges Henri à Woluwe-Saint-Lambert.

En accord avec le Bourgmestre Olivier MAINGAIN, les effets personnels des personnes concernées ont été acheminés sur place par les services communaux etterbeekois.